Reçu en préfecture le 04/04/2024 521 6 Publié le



## ID: 064-216404772-20240325-D202414-DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

## Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean-Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s):

M. OLÇOMENDY Betti donne pouvoir à Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa

donne pouvoir à M. ITHURBURUA Daniel, Mme HARISTOY Marie-Agnès donne pouvoir à M.

**CURUTCHARRY Antton** 

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. MOCHO Frantxoa, M. OLÇOMENDY Betti,

A été nommé comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul Date convocation: 19 mars 2024- date d'affichage: 19 mars 2024

## OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE **DU BUDGET- NOMENCLATURE 7.1**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L .1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : soit 1 137 726.58 €/4 : soit **284 431.00** €.

Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face au début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses d'investissement nécessaires concernées sont :

Op 114 : Travaux de réfection de voirie : 50 000.00 €

Op 120 : Bâtiments communaux : 20 000,00 €

Op 196 : Rénovation extension EPHAD Larrazkena : 30 000.00 €

Op 197 : Achat terrains : 500.00 €

Achat parts sociales Enargia: 100 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes

Opération 114 : réfection voirie : 50 000,00 € au compte 2151

Opération 120 : Bâtiments communaux : 5 000.00 € compte 21316

15 000.00 € au compte 2135

Opération 196 : Rénovation extension EPHAD Larrazkena : 15 000.00 € au 2

15 000.00 € au 2

Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/2024 \$21.6 Publié le

ID: 064-216404772-20240325-D202414-DE

Opération 197 : Achat terrains : 500 € au compte 211

Achat parts sociales Enargia : 100 € au compte 261

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Baigorriko

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR: 15 CONTRE:/ ABSTENTION:/

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 04/04/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 04 /04/2024